



CABINET

du

BOURGMESTRE

Virton, le 25 juillet 2020.

Chers Commerçants,

Comme chacun le sait actuellement, le taux de reproduction du virus Covid-19 est passé au-delà de 1 par personne infectée en Belgique et en province de Luxembourg.

Les autorités fédérales, tout en refusant une généralisation du port du masque, chargent les bourgmestres d'identifier les zones extérieures où il serait utile de l'imposer, en plus des lieux où il est déjà obligatoire (commerces, cinémas, foires et marchés, ...).

La commune de Virton, malgré l'importance de sa population, n'a pas enregistré de nouveaux cas depuis 15 jours. Elle n'est évidemment pas à l'abri.

L'importance de sa population active au Grand-Duché de Luxembourg et sa proximité avec des communes où une recrudescence importante a été observée imposent une vigilance renforcée.

Les endroits extérieurs et/ou fortement fréquentés en cette période de vacances sont assez limités.

Voici la liste des espaces extérieurs où, complémentirement aux obligations fédérales, le port du masque est rendu obligatoire par le bourgmestre f.f. dès ce samedi 25 juillet 2020 :

- dans la partie piétonne de la Grand Rue à Virton ;
- Place Nestor Outer à Virton ;
- au début de l'Avenue Bouvier (à partir de la place Nestor Outer) jusqu'au croisement des rues « Octave Foncin » et « Chanoine Crousse » ;
- sur les parkings des supermarchés de la commune ;
- à proximité des terrasses rue Léon Colleaux à Saint-Mard ;
- autour des entrées des églises lors des offices ;
- plus généralement, dès l'approche et dans les files d'attente qui se forment devant les commerces (ambulants ou non) ou tout autre établissement ou lieu fréquenté comme les arrêts de bus.

La présente obligation s'applique aux personnes âgées de 12 ans et plus.

VILLE DE VIRTON



CABINET

du

BOURGMESTRE

Complémentairement, les autorités fédérales ont décidé d'imposer une nouvelle mesure qui va peser lourdement sur les établissements HoReCa dès ce weekend.

Afin de faciliter la mise en œuvre de ces mesures, vous trouverez, en annexe, une affichette et 10 exemplaires du formulaire type pour l'enregistrement des données de contact de vos clients.

Ce formulaire est téléchargeable sur le blog <https://virton.wordpress.com/vie-economique/> ou sur le site du SPF Economie.

Nous restons à votre écoute et votre disposition pour tout renseignement complémentaire ou suggestions.

Veuillez agréer, Chers Commerçants, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.



Vincent Wauthoz
Bourgmestre f.f.